

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 14 mai 2020 – en visioconférence

heure de début de séance : 14 heures 00

heure de fin de séance : 16 heures

	<i>NOM Prénom</i>	<i>Qualité</i>
<i>Président de séance</i>	Alain ABADIE	Proviseur
<i>Secrétaire de séance</i>	Corinne MADRANGE	Proviseur adjoint

Nombre de membres présents : 17

Quorum : **Atteint**

Le *procès-verbal* de la séance du précédent C.A. réuni le 25 février 2020 est *approuvé* [X]
refusé []

Résultat du vote : unanimité

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	Affaires financières	4	
II	Bâtiments (maintenance, travaux à effectuer)		
III	Equipement en matériel et mobilier		
IV	Transports scolaires		
V	Conventions		
VI	Structures pédagogiques et Postes (D.G.H., sectorisation ...)		
VII	Projet d'établissement		
VIII	Vie scolaire / Projets culturels et scientifiques/ Santé et prévention ...	1	
IX	Formation continue. GRETA		
X	Associations en milieu scolaire		
XI	Questions Diverses	1	
XII			
<i>Tous les documents afférents aux votes ont été envoyés avec la convocation</i>			
TOTAL		6	

Le 19 mai 2020

<i>Signature du Président de séance</i>	<i>Signature du Secrétaire de séance</i>
	

Transmission à l'Inspecteur d'Académie
le :

Transmission au Recteur
le

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du

JEUDI 14 MAI 2020

sous la présidence de : Alain ABADIE

		Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'établissement : Alain ABADIE		X		
- Adjoint : Corinne MADRANGE		X		
- Gestionnaire : Rodolphe FEVRE		X		
- Conseiller Principal d'Education : Bénédicte DIAZ		X		
- Chef des travaux : Françoise VAISSE		X		
PERSONNALITES				
- de la collectivité de rattachement :	1 – Dolorès ROQUE	X		
	2- René MORENO		X	
- de la commune siège :	1 – Elisabeth PISSARO			X
- du groupe de communes	1 – Nataly DARTIGUELONGUE		X	
- qualifiées	1 –Philippe PUJAS –Directeur IUT	X		
	2 -			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 – Clément GRENET		X		
2 – Sylvie ARCHIMBEAU		X		
3 – Marc DUPARAY		X		
4 – Pierre PRIM		X		
5 – Béatrix PETIT		X		
6 – Claudine DARS DENISE		X		
7 – Laurent ANTONELLI		X		
- au titre des personnels A.T.O.S.S. :				
1 – Jean Luc SALINAS		X		
2 – Nadine AGUERA			X	
3 – Morgan DOREY		X		
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
-parents	1 – Alima HAMMOU	X		
	2 – Zolika BRAFMAN			X
	3 – Séverine MONTAGNIER		X	
	4 – Alain LEFEBVRE		X	
	5 – Judith TORTI			X
	6 –			
	7 -			
- élèves	1 –Ilies SANCHEZ	X		
	2 – Bastien CALABRO		X	
	3 – Raphaël THIBAUT		X	
	4 – Nikita SALINAS			X
	5 – Lucas ANDREU		X	
MEMBRES INVITES				

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 14-5-2020
- N° de séance : 4

Chapitre : II **Affaires financières**

I. Présentation du compte financier

M.Fèvre, agent comptable et adjoint gestionnaire, prend la parole. Il présentera le compte financier du lycée puis celui du GRETA.

► **Compte financier du lycée Jean Moulin**

Le compte financier regroupe 3 services généraux (activités pédagogiques (AP), administration et Logistique (ALO), Vie de l'élève) et des services spéciaux (bourses nationales, service de restauration et d'hébergement, Dispositif de Réussite Educative(DRE), Plateforme technologique(PFT)

En 2019, les charges nettes s'élèvent à 3, 353,480 euros pour un budget prévisionnel de 3,400,000 euros. Il y a donc équilibre. Cela inclut également des DBM qui ont été votées au cours de l'année afin de compenser un fond de roulement insuffisant.

a) SERVICES GENERAUX

Total de 1,451,000 euros de dépenses.

Voici le détail des dépenses par service général :

ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Sont incluses dans cette partie toutes les dépenses liées à la pédagogie (enseignements techniques et enseignement général, crédits disciplinaires, droits de reprographie, divers achats de matériel pédagogique)

Les dépenses s'élèvent à 445 056 euros. Elles sont conformes aux prévisions budgétaires.

Toutefois, M.Fèvre précise que, suite à la raréfaction des versements de la taxe d'apprentissage (conséquence de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui modifie les modalités de collecte et de répartition à compter du 1^{er} janvier 2020) la partie enseignement technique a éprouvé quelques difficultés.

En ce qui concerne les projets, le total des dépenses est de 44 000 euros ; cela inclut les différents voyages (Londres, Danemark, Pays Bas ...) et les projets comme « lycéens au cinéma », « lycéens au théâtre », les concours, les immersions étudiantes, les jardins de la cité, la web radio, les sorties aux Orpellières.

Ont également été pris en compte la reconduction du BTS par le CFAI de Baillargues et les quelques frais de gestion du Pôle Espoir Rugby sur 2019. Il est à noter l'arrêt du financement du Pôle par l'établissement en 2020 puisque les modalités de financement ont changé pour les pôles.

Les dépenses AP représentent 1/3 des dépenses du service général.

VIE DE L'ELEVE

Ce service comprend les diverses aides sociales (fonds sociaux par exemple) et les actions visant la santé et la citoyenneté (CESC) Le financement est assuré par l'Etat et les collectivités territoriales. M.Fèvre précise qu'un effort important est fait par la collectivité territoriale pour l'accès à la demi-pension.

Les dépenses de ce service s'élèvent à un peu moins de 30 000 euros.

ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

C'est le service qui ponctionne le plus de moyens.

Le bilan est juste et nous sommes dépendants des locaux. Le chauffage dépend de la qualité thermique des bâtiments ; il est à noter que la neutralisation du bâtiment 1 a eu une incidence positive car il n'a pas nécessité de chauffage.

Les dépenses d'électricité sont en hausse mais celles liées à l'eau ont baissé. En 2019, aucun problème de fuite n'a été heureusement décelé. C'est souvent ce genre d'incidents qui peut avoir des conséquences préjudiciables sur les dépenses.

Dans ce service sont incluses les dépenses liées à l'entretien courant ainsi qu'aux contrats obligatoires.

La dotation de fonctionnement qui a été revalorisée a permis de financer le service ALO même si cela reste juste.

Il faut aussi inclure les charges communes (affranchissement, locations des installations sportives, dépenses de l'infirmerie ...)

Le montant est globalement maîtrisé : 924 000 euros en 2019.

La dotation de fonctionnement de la Région, dont on a noté la revalorisation, s'élevait à 818 928 euros soit un peu moins que les dépenses effectives.

La viabilisation reste le poste le plus difficile à maîtriser.

b) SERVICES SPECIAUX

SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

M.Fèvre note l'augmentation de la fréquentation de la demi -pension, depuis septembre. Le nombre d'internes est quant à lui stable. La fréquentation atteint plus de 700 élèves par jour.

La moitié des dépenses de ce service est liée aux achats alimentaires, l'autre moitié couvre les achats de matériel.

SERVICE BOURSES NATIONALES

Ce service est en augmentation constante. C'est la conséquence d'un nombre toujours croissant de boursiers (42% du total de nos élèves soit 1050 boursiers) Le financement de ce service est assuré par l'Etat de façon automatique. Les dépenses de ce service s'élèvent à 921000 euros. Nous notons une augmentation de 93000 euros depuis 2018 et M.Fèvre rappelle qu'une augmentation similaire avait eu lieu entre 2017 et 2018. Cela montre l'évolution de la précarisation de bon nombre de nos élèves.

PLATEFORME TECHNOLOGIQUE

M.Fèvre note une baisse au niveau de volume par rapport à 2018 mais elle tient au fait que la dépense principale de ce service était le salaire de l'animateur et conseiller technologique, salaire désormais pris en charge par le Rectorat. Les charges sont donc inférieures.

DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE

Ce service est de 302 000 euros et est financé dans le cadre de la Politique de la Ville. Il bénéficie aux élèves de primaire et de secondaire.

Prise de parole : M. Grenet :

« Serait-il possible de partager les documents par visio ? Il est un peu difficile de suivre avec les documents papiers. »

Réponse de M. Abadie : « Nous ne pouvons pas le faire avec Starleaf. En revanche, les documents vous ont été transmis. »

Réponse de M.Fèvre : « Il faut surtout vous reporter au document COFI 2019. »

Prise de parole : Mme Roque :

« J'ai demandé que les dotations régionales vous soient données dans le détail. »

M. Abadie : « Nous avons eu le kit de la Région pour les personnels Région ce matin. »

Mme Roque indique qu'ayant une autre réunion, elle est contrainte de quitter le CA.

14h30 : départ de Mme Roque – Nombre de membres présents : 16

Prise de parole : M. Rim explique avoir du mal à comprendre le tableau du document COFI 2019 car il note un décalage entre les dépenses nettes de 445 000 euros pour le service AP alors même que les recettes semblent indiquer 497 000 euros. Il s'interroge sur une éventuelle plus value sur l'AP. Il note également que les dépenses pour le service ALO est de 279 000 euros (pour l'eau) alors même que les recettes sont de 224 000 euros.

Réponse de M.Fèvre : « Le différentiel s'explique sur le service AP par le fait qu'il y a eu globalement moins de dépenses que prévu. Aucune dépense n'a été freinée en activité pédagogique. »

Point sur l'origine des recettes :

M.Fèvre rappelle que le lycée bénéficie également d'autres recettes en dehors de la dotation globale : toutes les activités commerciales liées à l'hôtellerie restauration, la Féria, les recettes d'Etat, les crédits pédagogiques globalisés, la taxe d'apprentissage. Voici les ressources.

Il faut ajouter les ressources des familles et des commensaux pour le service hébergement et restauration.

La PFT bénéficie d'un financement de la Direction de la Recherche et de la Technologie, de l'Etat et de la Région.

Le DRE est financé par la préfecture, la Mairie et l'Agglomération Béziers Méditerranée.

M.Fèvre note un résultat positif en 2019 : + 12 872 euros. Sauf pour l'hébergement. Le budget est équilibré.

Le fond de roulement a un peu augmenté : + 21 450 euros. Néanmoins, même si la progression est notable, il n'y a que 21 jours de fonctionnement alors même qu'il faudrait 30 jours de fonctionnement. La Région en est consciente et c'est ce qui a par ailleurs motivé l'augmentation de la dotation de 5%.

Prise de parole : M. Duparay note que sur les documents, il est écrit 19 jours de trésorerie, ce qui ne correspond pas aux 21 jours évoqués pour le fond de roulement.

M.Fèvre répond que cela correspond à deux choses différentes ; la trésorerie reprenant l'évolution des encaissements et décaissements de l'établissement. Pour établir le compte financier, les chiffres pris en compte sont ceux du 31 décembre 2019. Or, l'année budgétaire est différente de l'année scolaire. Certaines facturations n'avaient pas encore été réglées et certaines dépenses non effectuées.

M.Fèvre précise que, dès réception de ce compte financier, le Rectorat et le conseil régional seront sensibles au caractère trop faible de la marge de manœuvre de l'établissement. Bien évidemment, pour l'année 2020, l'arrêt de toute activité à partir du 15 mars en raison du COVID 19, aura des effets sur les frais de viabilisation. Les dépenses seront en baisse mais globalement les besoins restent identiques pour la suite, malgré le caractère exceptionnel de cet événement.

VOTE DU BUDGET : votants : 16

Adopté à l'unanimité

► Compte financier du GRETA

M.Fèvre rappelle que le GRETA est un groupement d'établissements publics qui mutualisent leurs compétences et leurs moyens pour proposer de la formation continue à un public d'adultes.

Il invite les membres du CA à consulter l'annexe COFI A.

Prise de parole : M. Duparay : « Comment les personnes au téléphone votent-elles ? »

M. Grenet note un flou sur l'identité des personnes derrière les trois numéros de téléphones. Les personnes en question se font alors connaître.

M. Duparay se propose de relayer le vote de Mme Petit qui est au téléphone. M. Abadie accepte.

M.Fèvre donne le montant du chiffre d'affaires du GRETA qui atteint 2 703 800 euros. Ce bilan est satisfaisant.

M.Fèvre rappelle que tous les secteurs d'activités sont présents au GRETA . Il détaille alors les financements principaux des différentes actions du GRETA :

Région 61 %

Etat 9%

Collectivités 2%

Entreprises 19%

Individuels 2%

ER2C 3%

75 à 80 % du financement est public.

Le GRETA a 35 personnels permanents et a recours également à des prestataires et vacataires. M.Fèvre note une stabilité cette année. Il y a une fluctuation sur les postes gagés mais au 1^{er} septembre 2020, la situation sera éclaircie puisque ceux-ci seront rendus.

Les plus grosses dépenses sont les rémunérations et les locations. En effet, certains membres du GRETA ne disposent pas de locaux suffisants (c'est le cas du cœur d'Hérault, d'Agde et, dans un plus faible mesure, de Pézenas) , De fait la location est obligatoire et entraîne un surcoût.

Néanmoins, les dépenses sont maîtrisées. Elles sont surtout dues aux postes salariaux et aux charges patronales, ce qui est normal. Car il s'agit avant tout de proposer des activités de formation.

L'excédent est de 15 587 euros. L'équilibre est atteint. Le fond de roulement est de 4 085 000 euros, soit 555 jours de fonctionnement.

En dépit du COVID 19, qui a entraîné une perte du chiffre d'affaires, les salaires ont bien évidemment été réglés à tous les contractuels et salariés permanents.

Prise de parole de Mme Petit : elle rappelle que le personnel était en télétravail et a continué à assurer ses missions.

M.Fèvre précise que son intervention n'était que pour signaler l'impact du COVID sur le chiffre d'affaires en baisse.

Mme Petit ajoute que, même si cela était difficile, le travail a été fait.

M. Abadie indique également que le personnel GRETA a pu être formé à la formation à distance contrairement aux enseignants et qu'il a notamment évoqué avec M. Bulle une proposition de formation.

M.Fèvre souligne le travail fait par les personnels à distance et indique qu'un courrier de Mme La Rectrice invite à faciliter la formation continue par la reprise de certaines de ces formations dès la semaine prochaine.

M. Duparay intervient pour souligner que le fond de roulement du GRETA est de 555 jours soit un an et demi d'activité tandis que celui du lycée est de 21 jours.

M.Fèvre souligne que les dépenses du GRETA, en revanche, incluent les salaires des personnels. Il indique également que, conscientes de l'impact d'un événement comme le COVID 19 sur le fonctionnement des établissements, les autorités de contrôle ont fait circuler une enquête au niveau national pour savoir à quel degré chaque organisme peut absorber le choc d'un tel événement. Faire connaître la trésorerie mensuelle de chaque GRETA est désormais obligatoire.

Avoir un fond de roulement est également une garantie pour les personnels.

M. Grenet fait remarquer que, malgré tout, on est très large sur le fond de roulement.

M.Fèvre répond que, néanmoins, le GRETA est tributaire de l'activité.

<p>VOTE DU BUDGET :votants : 16 Abstention : 2 Pour : 14</p>

► **Avis pour le versement des indemnités PERDIR des établissements du groupement**

Un décret du 18 décembre 2018(décret n° 2018-1174 du 18-12-2018) fixe le cadre du versement de l'IFFCA. Il y est précisé les bénéficiaires de cette indemnité de fonction ainsi que les montants. Cela inclut, en outre, les chefs d'établissements, adjoint gestionnaire, directeur opérationnel et chargé de mission. Il y a obligation de revoter chaque année.

Mme la Rectrice émet un avis sur l'équilibre financier du GRETA puis un deuxième avis très encadré sur le versement. La somme est limitée à 70 000 euro et sera inférieure, cette année, avec le nouveau décret. Bien évidemment, il faut pour cela que le budget du GRETA soit positif.

M. Duparay demande s'il est possible de connaître les pourcentages et la répartition des sommes.

M.Fèvre dit que la répartition n'a pas encore été faite. Il y a, en effet, plus de catégories de personnels concernés et un forfait est fixé.

Sur les 26 établissements du GRETA, une moitié est réellement active.

M.Fèvre indique que le texte est nouveau et c'est donc une première.

M. Grenet intervient : « Pour être clair, on donne un avis sur le budget global puis il y a un avis de la Rectrice »

M. Abadie dit que la liste des fonctions bénéficiant de cette indemnité doit être approuvée par la Rectrice.

M.Fèvre rappelle que, bien évidemment, en cas de déficit, la Rectrice émettra un avis défavorable.

M. Grenet dit alors qu'on aura juste une information sur la liste mais on ne se prononce que sur le global.

M. Abadie ajoute que les sommes sont plafonnées en fonction du nombre de fonctions.

<p>VOTE AVIS : votants : 16 Abstention : 7 Pour : 9</p>
--

M. Abadie souhaite que soit indiqué, dans le PV, l'excellent travail mené par M.Fèvre pour permettre de continuer à assurer le fonctionnement administratif et financier de l'établissement, pendant la période de fermeture. Ainsi, M.Fèvre, par son travail remarquable, a permis à tous les élèves boursiers de percevoir leurs bourses sans interruption. M. Abadie remercie donc M.Fèvre pour tout son investissement.

ETABLISSEMENT :
Lycée JEAN MOULIN
34521 BEZIERS

CHAPITRE
Et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 14-05-2020
- N° de séance : 4

Chapitre : VIII

Vie Scolaire/Projets culturels et scientifiques, santé prévention...

PROJET

M.Fèvre indique que le projet « escalade » porté par M. Manresa, enseignant d'EPS, ne change pas sur le contenu qui avait déjà été présenté à un autre CA. En revanche, à la demande du corps d'inspection, un dossier finalisé est exigé et doit donner lieu à un vote.

VOTE PROJET ESCALADE : votants : 16
Adopté à l'unanimité

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 14-05-2020
- *N° de séance* : 4

Chapitre : XI

Questions diverses

Mme Hammou, représentante des parents d'élèves :

3 questions sur l'oral de français, sur l'accueil des élèves et sur les nettoyages des sanitaires en cas de reprise.

Pour l'oral de français, celui-ci est maintenu. 17 commissions devraient se tenir sur le lycée. Les conditions d'accueil des candidats seront adaptées au protocole sanitaire. Le nombre de textes exigé est de 12 en technologique et de 15 en général. La FAQ invitait à considérer ce chiffre comme un minimum, comme le rappelle M. Abadie.

En ce qui concerne les deux autres questions relatives à la reprise en juin et des conditions sanitaires, M. Abadie se propose d'envoyer à l'ensemble des membres du CA le compte-rendu de la CHS qui s'est tenue le mardi 12 mai 2020. Il précise qu'une autre CHS aura lieu le mardi 26 mai 2020 suivie d'un CA le jeudi 28 mai 2020. L'ordre du jour sera uniquement consacré au protocole sanitaire et aux conditions de reprise.

M. Dorey, représentant des personnels :

La question porte sur le problème des clôtures qui crée un problème de sécurité. M. Abadie répond qu'il a contacté plusieurs fois la Région à ce sujet. Une relance a de nouveau été effectuée la semaine dernière auprès des services du Conseil Régional.